

AUX CROYANTS ET MEMBRES DE L'ÉGLISE DE LUBUMBASHI

Depuis fin Août à été publiée aux membres de l'Église de Lubumbashi une demande de réintégration biblique du frère **BONY MULAMBA** et de la soeur **AGNÈS MPIANA** qui furent arbitrairement excommuniés par le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** appuyé par ses collaborateurs au-travers de l'ANR en la matinée du Vendredi 23 Octobre 2020, ainsi que de la réparation biblique du crime sous condition d'un délai de 30 jours, soit jusqu'au 30 Septembre 2021, chose que l'Église et ses conducteurs se sont refusés de faire. À la place de cela, les responsables et les diacres de l'Église intéressèrent l'affaire à **PRINCE**, un incrédule du dehors, agent de l'ANR que le frère **KALOMBO DITENG** infiltra furtivement dans la communion en vue de le maintenir à ses côtés pour le règlement des conflits internes en sa faveur, de la même manière qu'il infiltra **GLOIRE NKASHAMA** en vue des privilèges de ses services. Et depuis lors fut utilisé **TSHITSHI NSOMWE** qui est frère biologique des deux croyants excommuniés chez lequel habitaient ces derniers, qui est de même un frère apostat des nôtres, étant devenu un membre responsable d'une église dénominationnelle de ce charismatique répondant au nom de **Kazadi Lubamba**, réputé dans la ville sous le surnom de "**MOTO WAKA**".

Ainsi, par le moyen de **TSHITSHI**, le frère **KALOMBO DITENG** intéressa l'affaire des croyants excommuniés à un incroyant commandant de la police du quartier Gambela 1 qui, suite au rapport calomnieux fourni de la part de l'homme de Dieu, délogea sans préavis de manière cruelle et illégale de chez leur frère le frère **BONY** et la soeur **AGNÈS**, ainsi que leurs enfants et neveux, et les laissèrent moisir avec toutes leurs affaires deux semaines entières, nuits et jours, au bord de la rue devant la parcelle où habitait leur frère, du 1er au 14 Octobre 2021, puis furent ensuite évacués vers une concession étrangère où ils furent maltraités et forcés de vivre en sans-abri le même jour. Ces choses sont pleinement connues de toute l'avenue Oasis au quartier Gambela 1 dont les habitants furent à l'extrême scandalisés.

Le péché des conducteurs de l'Église de Lubumbashi va au-delà de toute limite et de tout entendement, et s'avère être irréparable jusqu'au jour du jugement. Les méchants actes du

frère KALOMBO DITENG sont encouragés par le frère OMATUKU DE KAMONIA qui, selon l'ordre biblique de l'Église, **n'a aucun droit de travailler dans le ministère local de l'Église de Lubumbashi, mais plutôt devrait le faire dans son assemblée d'origine qu'il devrait considérer comme étant sa maison natale et où son ministère devrait premièrement être éprouvé, sans lequel lui et son ministère ne seront jamais en bénédiction pour l'Église de Lubumbashi, mais y apporteront au contraire des conflits et du désordre.**

Citations: "Chaque serviteur de Dieu a une assemblée qu'il peut considérer comme sa maison... Tout ministère qui n'a pas été éprouvé dans une assemblée locale ne pourra jamais être en bénédiction pour une autre assemblée" (LC Octobre 1980; Le temps est proche - Krefeld 1977 - E.Frank)

Les frères KALOMBO et OMATUKU n'étant originaires pas nés ou issus de la communauté de Lubumbashi, moins encore établis et confirmés par le Saint-Esprit dans l'assemblée, **n'ont, fondamentalement selon l'ordre biblique, aucun droit de diriger ou de juger quelque affaire de l'Église et des croyants.**

Citation: " Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau AU MILIEU DUQUEL L'ESPRIT SAINT VOUS A ÉTABLIS ÉVÊQUES, POUR PAÎTRE L'ÉGLISE DU SEIGNEUR, qu'il a acquise par son propre sang"(Act.20.28);

" Aucun n'a le droit de juger soi-même de son propre cas et en décider, **mais bien les frères responsables devant Dieu, LESQUELS ONT ÉTÉ CONFIRMÉS COMME ENSEIGNANTS ET BERGERS**"(Le mariage - E.Frank).

Les responsables de l'Église de Lubumbashi ainsi que leur conseil des diacres sont coupables de vilain blasphème contre Dieu et dont ils ne veulent point se repentir et réparer leur horrible tort, en ayant intéressé les affaires de l'Église et des croyants aux incrédules du monde pour obtenir leur injuste droit, étant par dessus tout responsables des conflits, des divisions et des séparations qui existent dans l'Église et parmi les croyants.

Citations:" CES CAS DEVRAIENT ETRE JUGÉS DEVANT

L'EGLISE, NON PAS DEVANT DES MAGISTRATS INJUSTES ET AINSI DE SUITE, C'EST PLUTOT DEVANT L'EGLISE QUE NOS CAS DEVRAIENT L'ETRE. VOUS VOUS TRAINEZ LES UNS LES AUTRES DEVANT LES TRIBUNAUX. QUE DIEU AIT PITIE D'UN HOMME QUI AMENERA UN CHRETIEN DEVANT LES TRIBUNAUX. C'EST VRAI. PAUL LES A MEME DEFIES DE LE FAIRE"(W. Branham);

"AUCUN CROYANT NE DOIT CHERCHER A FAIRE VALOIR SES DROITS A L'EGARD DE SON FRERE OU DE SA SOEUR EN CHRIST PAR LE MOYEN D'UN AVOCAT OU DEVANT UNE COUR DE JUSTICE. PAUL A REPRIS LES CROYANTS QUI FAISAIENT VALOIR LEURS DROITS DEVANT DES JUGES INCREDULES, PLUTOT QUE D'AVOIR CHERCHE A LE FAIRE AUPRES DES SAINTS (1 COR. 6).

TOUS CEUX QUI CHERCHENT A FAIRE VALOIR LEURS DROITS DEVANT DES JUGES NON-CROYANTS MEPRISENT DIEU ET SA PAROLE; ILS EXPOSENT L'EGLISE DU SEIGNEUR A LA MOQUERIE DES INCREDULES ET JETTENT AINSI DES PERLES AUX POURCEAUX. AUCUN DE CEUX QUI, EN CONNAISSANCE DE CAUSE, C'EST-A-DIRE VOLONTAIREMENT, FOULE AUX PIEDS LA PAROLE DE DIEU NE SORTIRA DE LA IMPUNI. CELUI QUI A RECOURS A UN JUGE DE CE MONDE REND NUL LE DROIT DIVIN, CAR IL A CHERCHE SON PROPRE DROIT PAR LA VOIE DES INCREDULES... Parce qu'ils ne respectent pas les bergers et la Parole de Dieu ils suivent leur propre chemin, C'EST-À-DIRE QU'ILS PRENNENT UN AVOCAT ET VONT AU JUGE, COMME SI CEUX-CI ETAIENT COMPETENTS POUR LES CROYANTS. CELUI QUI LORS D'UN PROBLEME DE COUPLE S'ADRESSE DES LE COMMENCEMENT A CEUX DU MONDE AU LIEU DE CHOISIR LE CHEMIN BIBLIQUE, SE PLACE SOUS L'INFLUENCE "DU MECHANT", SE TROUVE EN REVOLTE OUVERTE CONTRE CHRIST QUI EST LA TETE DU CORPS, LEQUEL EST SON EGLISE, ET REND NULLE POUR LUI-MEME LA PAROLE DE DIEU. LUI OU ELLE, PEU IMPORTE LEQUEL EST ALLE CHEZ L'AVOCAT EN PREMIER, DOIT SAVOIR QU'EN AGISSANT AINSI IL SE REND COUPABLE DU PLUS VILAIN BLASPHEME CONTRE DIEU, PARCE QUE DE CETTE MANIERE LES CROYANTS SONT EXPOSES A LA MOQUERIE DEVANT LES INCREDULES ET TOUT LE MONDE, EUX QUI ONT POURTANT ETE RACHETES A UN GRAND PRIX PAR LE SEIGNEUR"(Lettre circulaire No 41; Le mariage: problème ancien - E.Frank);

" J'étais prête à porter l'affaire devant le tribunal, MAIS LE

FRERE FRANK M'A DIT DE NE PAS LE FAIRE PARCE QUE C'EST CONTRAIRE AUX ÉCRITURES (I Cor. 6)"[Lettre de Sarah Branham - "Emportez-le avec toi"].

Tant que l'Église de Lubumbashi maintiendra ses présents conducteurs à sa tête, chaque croyant, tant de ceux qui se sont injustement séparés que de ceux qui sont restés, **devra se rassurer de ne devoir en aucune manière participer à l'enlèvement, mais plutôt de paraître devant le trône de jugement et de répondre devant Dieu pour l'ignoble péché de ses conducteurs.**

Citation:" Vous devez prendre une décision. Votre Kadès, vous le voyez durer bien plus longtemps ; pourquoi clochez-vous des deux côtés ? Pourquoi l'Église n'est-elle pas en feu ? Pourquoi cet endroit n'est-il pas bondé ? Pourquoi de grands miracles et de grands prodiges ne sont pas accomplis ? **N'IMPUTEZ PAS LA FAUTE AU PASTEUR ; C'EST VOUS LE COUPABLE.** On a une multitude de gens de toute espèce, l'un tire d'un côté et l'autre de l'autre côté.

VOUS DEVEZ EN ARRIVER À UN TEMPS DE DÉCISION. SI C'EST LE PASTEUR, DÉMETTEZ-LE, FAITES-LE PARTIR ET METTEZ QUELQU'UN D'AUTRE À SA PLACE. Si c'est un diacre, faites le partir du comité et mettez quelqu'un d'autre à sa place pour le remplacer. Qu'allez-vous faire, frère ? **DIEU VOUS A CONFIÉ CETTE RESPONSABILITÉ. Voilà. ET CHACUN DE NOUS DEVRA RENDRE COMPTE DE SES PÉCHÉS ET RÉPONDRE AU JOUR DU JUGEMENT... VOS PÉCHÉS VOUS SÉPARENT, ET DIEU VOUS EN TIENDRA POUR RESPONSABLES! MAINTENANT, METTEZ LA CHOSE EN ORDRE, FRÈRES... ALORS, SI VOUS ÊTES AU COURANT DE QUELQUE CHOSE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, QUE CE SOIT UN INDIVIDU, OU UNE PERSONNE, OU QUOI QUE CE SOIT, VOUS ÊTES TENU DE FAIRE QUELQUE CHOSE ET AUREZ À RÉPONDRE DEVANT DIEU SI VOUS N'ÉCLAIRCISSEZ PAS LA CHOSE; VOUS, L'ÉGLISE.**

MAINTENANT, SOUVENEZ-VOUS EN, LA CHOSE NE REPOSE PAS SUR MES ÉPAULES, ELLE REPOSE SUR LES VÔTRES. ET TOUT CE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, DIEU VOUS FERA RÉPONDRE DE CELA. C'EST AINSI QU'IL CONDUIT SON ÉGLISE. C'EST AINSI QU'IL EN EST DANS LA BIBLE. C'EST LÀ L'ORDRE DE LA BIBLE. C'EST LÀ LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉGLISE LOCALE..."(22.09.1957, etc. - William Branham).

"Tout ce qui arrive aux croyants n'est pas d'ordre privé ou une

affaire de famille, **car dès que cela aboutit dans le domaine public CELA CONCERNE TOUJOURS L'ÉGLISE TOUT ENTIÈRE. C'EST POURQUOI LE DROIT DIVIN, AU TRAVERS DE LA PAROLE, DOIT ÊTRE PRONONCÉ SANS PARTI PRIS ET DANS L'ÉGLISE**"(Lettre circulaire No41 - Ewald Frank)

À ce stade, il n'est plus question de "aller voir son frère en privé" pour régler l'affaire, mais bien de "dis-le à l'Église"(Mat.18:17), et dans le cas présent s'agissant du péché publique d'une assemblée locale, **il est question de le mentionner au Corps entier de l'Église du Seigneur.**

Citation: "Ainsi nous devons comprendre, bien-aimés frères et sœurs, **que tout ce qui se passe sur terre dans une assemblée, n'est pas un problème local, c'est international**"(Bruxelles/ Mai 2009 - E. Frank).

Ainsi, la responsabilité de se prononcer sur l'horrible péché de l'Église de Lubumbashi revient obligatoirement à tous les ministres, les responsables et les croyants de toutes les assemblées du Corps de Christ, à partir de maintenant que l'affaire leur est portée à la connaissance, de telle sorte qu'ils ne pourront avoir d'excuse devant Dieu au cas où ils s'y taisaient.

Tout ministre ou croyant de l'extérieur qui osera dès à présent communier avec l'Église de Lubumbashi, jusqu'à ce qu'elle se soit bibliquement débarrassée de son ignoble et blasphématoire péché, devra se rassurer de participer à son péché et de devoir en répondre devant Dieu.

Tout celui de même auquel, d'une manière ou d'une autre, est parvenue l'affaire en sa connaissance n'aura d'excuse devant Dieu, et est dans l'inéluctable obligation de se prononcer et d'agir selon l'ordre de l'Écriture.

L'Église de Krefeld en Allemagne ainsi que tous ses responsables ne sont de même pas en aucune manière exclus, car elle participe à la même communion à la Parole et nourriture spirituelle sans mélange parvenue au-travers du même mandat divin et universel de l'enseignement.

(FIN)

**Novembre 2021,
Lubumbashi, province d' Haut-Katanga/
République Démocratique du Congo**